



Conservation aux hypothèques

Par **pat01**, le **23/05/2012** à **13:16**

Bonjour,

Par jugement, mon voisin se voit obligé de reconstruire une clôture, car elle est reconnue par le tribunal comme une servitude.

Mes questions sont les suivantes :

Comment faire enregistrer cette servitude à la conservation des hypothèques ?

Cela a-t-il un coût ?

Comment procéder ?

Sous combien de temps puis je espérer cet enregistrement ?

Merci de vos réponses